



Luxembourg, le 19 avril 2017

Objet: Brevet sportif national - promotion 2017

Madame, Monsieur,
Chers amis sportifs,

A l'instar des années précédentes, le Ministère des Sports et plus particulièrement la commission du brevet sportif national en charge de l'organisation et de la promotion des brevets sportifs, continuent à lancer également en 2017 un appel à la participation aux et à l'organisation des épreuves d'endurance, d'athlétisme, de natation et de cyclisme en vue de l'obtention du brevet sportif national.

Conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 3 février 2002 portant détermination et organisation des brevets sportifs nationaux, tout amateur de sport, novice ou plus expérimenté, âgé entre 10 à 99 ans, tenté à tester son niveau de condition physique, peut participer aux épreuves sportives adaptées à son âge et organisées par les organismes suivants:

- les établissements de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire;
- l'Armée luxembourgeoise;
- le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL);
- les fédérations sportives affiliées au COSL et les clubs respectifs;
- la commission du brevet sportif national.

A noter que les épreuves organisées par la commission du brevet sportif national sont ouvertes au grand public ainsi qu'à tout autre organisme-organisateur énuméré ci-dessus ne disposant pas du matériel ou des infrastructures adéquats nécessaires au déroulement de l'une ou de l'autre épreuve sportive.

Les modalités d'inscription, d'organisation et d'évaluation en vigueur pour l'obtention du brevet sportif national - promotion 2017 sont regroupées à l'intérieur d'une brochure d'information intitulée «Brevet Sportif National 2017», annexée à la présente, disponible en version papier auprès du secrétariat de la division du sport-loisir (Tél:247-83411/83445, spolo@sp.etat.lu) et téléchargeable sur le site internet www.sports.lu.

A relever qu'en 2017, le délai d'inscription pour les épreuves organisées par la commission du brevet sportif national est fixé au 19 mai 2017, et le délai d'introduction des résultats est fixé au 15 août 2017 pour tous les organismes-organisateurs.

./.

Je vous saurais gré de bien vouloir réserver, dès à présent, une suite favorable à notre action en la soutenant, selon vos possibilités, par

- une publicité appropriée parmi ami(e)s, personnel, membres, clients, élèves...âgé(e)s entre 10 à 99 ans;
- une participation active aux épreuves;
- une adhésion en qualité d'organisme-organisateur;
- tout autre moyen de soutien à effet multiplicateur.

Merci d'avance de nous suivre dans nos actions visant à propager la pratique du sport à tous les âges et dans tous les domaines.

Avec mes salutations sportives



Romain SCHNEIDER
Ministre des Sports

Copies pour information transmises à la commission du brevet sportif national et aux partenaires de l'action brevet sportif national – promotion 2017.

Annexe: Brochure «Brevet Sportif National 2017»